

CCR Chacun-e Raconte

La Bible n'est pas un conte mais elle se raconte



Charte de l'association

(16 février 2020)

**« Chacun-e raconte,
la Bible n'est pas un conte
mais elle se raconte. »**

Préambule :

La charte est un code déontologique qui s'engage à respecter pleinement toute personne souhaitant raconter. Elle sera réexaminée au moins tous les 4 ans dans le cadre de l'Assemblée Générale annuelle, afin qu'elle reste adaptée à l'évolution de la réflexion dans le cadre de l'association *CHACUN-E RACONTE*. Elle peut être modifiée par l'Assemblée Générale selon les dispositions de l'article 11 des statuts.

Travail biblique :

Pour préparer un "conte biblique", les conteurs s'engagent à travailler la Bible toujours en groupe. Le groupe est ouvert à tous, quelles que soient les convictions de chacun. Il utilise les outils et méthodes exégétiques, historiques et linguistiques mis à sa disposition. Il cherche à se procurer la formation nécessaire à ce travail.

L'objectif de cette étude est **l'appropriation** du texte biblique, c'est à dire : faire sien le texte avec ses questions, ses affirmations et ses aspérités. Le but de ce travail collectif est de permettre au conteur d'assumer dans son récit au moins un des enjeux théologiques du texte biblique découverts lors de l'étude en groupe.

Travail d'oralité :

Pour élaborer le récit, les conteurs s'engagent à travailler l'oralité en groupe. Ils ont à cœur de rester en lien avec des conteurs professionnels ou amateurs, en s'informant régulièrement des avancées des réflexions sur l'oralité

Dans la phase de travail d'oralité en vue de préparer un "conte biblique", les conteurs sont responsables de leur récit. Le conteur est libre de choisir celui des enjeux du texte qu'il veut mettre en valeur dans son récit.

En risquant d'abord sa parole devant les autres membres de son groupe, le conteur accepte leur questionnement quant à ses choix.

Le récit :

Quel que soit le lieu de la racontée (prison / hôpital / maison de retraite / veillée privée / réunion familiale / école / bibliothèque / Eglise etc...), les conteurs rappellent que le récit qui va être raconté s'enracine dans un double travail collectif : travail biblique approfondi, travail d'oralité ainsi que dans un travail personnel. La parole contée n'engage que le conteur qui crée son récit avec sa propre sensibilité. Enracinée dans la Parole, la parole du conteur est personnelle. Elle invite l'auditeur à retourner à la Bible et à devenir témoin à son tour.

Les textes bibliques appartiennent à tout le monde mais le "conte biblique", élaboré après un long travail de recherche, de réflexion et de maturation, n'appartient qu'au conteur qui le présente. Les conteurs s'engagent à ne pas s'approprier le récit d'un autre. Dans le cas d'un "emprunt" au récit d'un conteur CCR, le conteur s'engage à lui demander l'autorisation et si nécessaire à citer ses sources.

Les conteurs de *CHACUN-E RACONTE* restent libres et responsables de leur propre production. Ils peuvent répondre à toute invitation et sollicitation de l'extérieur.

Ils s'engagent simplement à respecter et à faire connaître la charte à tous leurs partenaires.

Le conte est un art en soi. Un récit conté par les conteurs de *CHACUN-E RACONTE* n'est pas une lecture à haute voix, une récitation orale, un mime, une méditation ou une prédication qui sont d'autres approches du récit biblique.

Publication :

Les conteurs s'engagent à maintenir leurs récits dans l'oralité.

Gratuité des "racontées" :

Une racontée est toujours un cadeau. La Bible est un patrimoine collectif. Les conteurs de *CHACUN-E RACONTE* n'ont pas vocation à être rétribués pour la faire connaître. Ils sont bénévoles.

Les conteurs de *CHACUN-E RACONTE* ne perçoivent pas de droits d'auteurs personnels sur un "conte biblique", car si celui-ci est personnel, son élaboration et son aboutissement n'ont été possibles que grâce au groupe et à ses méthodes de travail.

Les conteurs ont le souci de solliciter une libre participation lors des racontées, pour les frais du groupe local de l'association (déplacements, formation des conteurs...). Des dons à l'association sont toujours possibles tant sur le plan local que sur le plan national.

Formations :

L'association *CHACUN-E RACONTE* s'engage à travailler en réseau, à diffuser les informations, à partager ses recherches et ses travaux, à écouter et connaître ce qui se vit ailleurs et à rendre visite.

Les conteurs s'engagent à faire part de leurs expériences au sein du réseau (groupe avec lequel ils travaillent, région, site internet...). Lorsqu'un conteur-formateur met en place une nouvelle technique ou une nouvelle pédagogie de formation, il la fait connaître aux autres, et tout en restant sienne, cette nouvelle méthode deviendra un outil parmi les autres des techniques de *CHACUN-E RACONTE*.

- La formation continue :

Les groupes de *CHACUN-E RACONTE* sont des groupes de travail qui assurent la formation continue des conteurs de l'association. Celle-ci s'engage à organiser régulièrement des stages et des rencontres avec des formateurs qualifiés tant sur le plan biblique que sur le plan de l'oralité.

- Demandes de formations extérieures :

L'association *CHACUN-E RACONTE* répond aux demandes de formation à l'art de raconter la Bible qui lui sont adressées dans la mesure de ses possibilités. Ces formations sont du ressort du Conseil d'Administration, qui établit chaque année la liste des formateurs agréés par l'association et s'engage à les former.

Toutes les demandes de formation sont adressées au responsable national de la formation qui les organise.

Les formateurs de *CHACUN-E RACONTE* sont bénévoles. Les frais de déplacement, d'hébergement et les frais pédagogiques sont à la charge de l'organisme invitant. Les dons reçus vont à l'association et non au groupe local d'où vient le formateur.

L'association *CHACUN-E RACONTE* s'engage à proposer les prix les plus justes en tenant compte éventuellement de la rémunération des intervenants et animateurs non-membres de l'association.

